

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 22 JUILLET 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. LAPLACE, Mme COUDROY, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mmes PERES, DOMBLIDES, adjoints, MM. MELIANDE, CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE.

Absents avec pouvoir : MM. PERRIN (pouvoir à Mme LABARERE), PEDEDAUT (pouvoir à M. MELIANDE), POLLE (pouvoir à Mme COUDROY), Mme PIT (pouvoir à Mme LAMAZERE DESTUGUES)

Secrétaire de séance : Mme LOISON

26 – 130 - TARIFICATION DE LA LOCATION DE L'ESPACE FRANCIS PLANTÉ

Rapport présenté par Madame NARIOO, conseillère municipale :

L'Espace Francis Planté est composé du théâtre Francis Planté et de la salle de réunion Darius Milhaud.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé les tarifs de location suivants :

Théâtre Francis Planté :

	Formules	
	A- Légère : Réunions, conférences	B – Spectacle
Associations et établissements scolaires orthéziens	230 €	380 €
Organismes publics et collectivités locales	360 €	620 €
Associations et établissements scolaires extérieurs à Orthez, structures privées	620 €	970 €

Le tarif comprend un forfait quotidien de 8 heures maximum de mise à disposition d'un ou deux régisseurs selon la formule.

Au-delà de ce forfait, et dans le respect de la réglementation du temps de travail applicable à la fonction publique territoriale, le tarif de mise à disposition appliqué sera de 100 € pour la première heure supplémentaire et par régisseur, et 200 € par heure suivante et par régisseur.

Dans le cadre de demandes spécifiques au dispositif Pass culture faites par les établissements scolaires orthéziens (hors proposition du Service culturel), le tarif suivant sera appliqué (formule spectacle) : 380 €.

Salle Darius Milhaud :

	Location à la journée
Associations et établissements scolaires orthéziens	45 € par jour
Organismes publics et collectivités locales	90 € par jour
Associations et établissements scolaires extérieurs extérieurs à Orthez, structures privées	145 € par jour

Les tarifs sont applicables pour les locations du théâtre et de la salle à partir du 1^{er} septembre 2026.

La gratuité du théâtre et/ou de la salle pourra être appliquée aux établissements scolaires, aux associations caritatives et aux associations locales, dans le cadre d'un projet de partenariat avec la Ville qui fera l'objet d'une convention.

La gratuité du théâtre peut être également appliquée dans le cadre de réunions politiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette tarification.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 juillet 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**



Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez



Publiée le